



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2016
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le trente-troisième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, dans lesquels le Conseil priait le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application desdites résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ainsi que sur des renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou des sources publiques. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2016.

Encadré 1

Principaux faits nouveaux intervenus en octobre 2016

1) La pause unilatérale des bombardements aériens sur l'est d'Alep, entamée le 18 octobre, se poursuit dans l'ensemble, ce qui offre un répit apprécié de la population. L'ONU, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales tant internationales que syriennes, continue de s'employer à acheminer une aide humanitaire et médicale d'urgence, et à évacuer les blessés graves et les malades des quartiers est de la ville.

2) En octobre, sept convois interinstitutions ont prêté secours à 285 500 personnes se trouvant dans des lieux assiégés ou difficiles à atteindre, soit 29,6 % des 962 000 personnes prévues par le plan de convois interinstitutions.



3) Il ressort de l'analyse approfondie que l'Organisation a réalisé qu'au 1^{er} novembre 2016, quelque 974 080 personnes vivaient dans des zones assiégées, chiffre en hausse par rapport aux 861 200 personnes indiquées dans mon dernier rapport.

4) D'après des informations crédibles reçues par l'ONU et ses partenaires, 25 attaques auraient, en octobre, visé des installations médicales et 3 autres, attestées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), des établissements d'enseignement.

5) Les malades et les blessés qui se trouvent à Fouaa, Kafraya, Madaya et Zabadani, ont toujours besoin d'être évacués et de recevoir des secours en toute urgence; or, en raison d'un litige entre les parties à l'Accord de cessez-le-feu portant sur ces quatre localités, ces types d'opération ont été soumis à des restrictions plus rigoureuses. C'est de ce fait qu'un garçon de 13 ans est décédé à Madaya le 29 octobre.

II. Principaux faits nouveaux

3. Tout au long du mois d'octobre, les opérations militaires ont, comme auparavant, fait des morts et des blessés parmi la population civile, et elles ont causé la destruction d'infrastructures civiles, telles que des hôpitaux et des établissements d'enseignement, ainsi que la perte de moyens de subsistance pour des millions de personnes. Les attaques contre les établissements d'enseignement ont été particulièrement nombreuses, entraînant la mort ou la mutilation de dizaines d'enfants. L'insécurité, qui demeure un facteur déterminant, restreint la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires d'acheminer une aide humanitaire pourtant indispensable. Des combats intenses se sont poursuivis dans tout le pays, notamment dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, de Hama, d'Edleb, de Rif-Damas et dans d'autres provinces.

4. L'aide internationale a continué de se focaliser sur l'est d'Alep, où quelque 275 000 personnes se trouvent prises au piège depuis juillet. Après l'annonce, le 18 octobre, de l'arrêt de toutes les frappes aériennes russes et syriennes sur Alep, l'ONU, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales internationales et syriennes, a tout mis en place pour évacuer d'urgence les blessés graves et les malades ainsi que les membres de leur famille des quartiers est d'Alep vers un lieu de leur choix, et pour apporter des secours indispensables. Les équipes humanitaires ont engagé d'intenses négociations avec toutes les parties dans l'espoir de mener les évacuations avant la fin de la pause, le 23 octobre. Ces efforts ont été vains : il n'y a pas eu d'évacuation, du fait de plusieurs obstacles, parmi lesquels l'obtention tardive de la liste des patients à évacuer établie par les autorités locales de l'est d'Alep, les conditions définies par les groupes d'opposition armés non étatiques et l'objection du Gouvernement à l'envoi d'une aide médicale et d'autres secours dans les quartiers est de la ville. Bien que la partie russe ait annoncé la fin de la pause, le 23 octobre, et quoique l'on ait, au début, fait état d'une reprise des frappes aériennes, les seules frappes sur l'est d'Alep signalées au cours de la période à l'étude ont eu lieu le 31 octobre (voir le tableau 1 dans lequel sont récapitulées les attaques contre des civils signalées en octobre). L'on continue de

s'employer à obtenir que des évacuations médicales aient lieu et que des secours soient envoyés dans les quartiers est d'Alep.

5. Le 28 octobre, des groupes d'opposition armés non étatiques ont annoncé une nouvelle campagne visant à mettre fin au siège de l'est d'Alep, et ils ont continué de pilonner les quartiers ouest de la ville. Le 30 octobre, le bâtiment qui abrite les bureaux et le personnel des Nations Unies, dans l'ouest d'Alep, a été endommagé par un tir d'obus.

6. L'on s'est également préparé à accueillir les personnes fuyant les opérations lancées contre l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL), le 17 octobre, à Mossoul (Iraq). Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a étoffé ses moyens et s'est préparé à assurer, dans le camp d'el-Hol (province de Hassaké), près de la frontière iraquienne, les services essentiels requis pour quelque 15 000 réfugiés, nombre qu'il prévoit de porter à 50 000 avec des moyens supplémentaires. On compte actuellement dans ce camp 4 600 réfugiés et quelque 3 500 déplacés. L'UNICEF apporte également une aide supplémentaire. Cependant, à ce jour, l'on n'a pas encore signalé de nouveaux déplacements de population transfrontaliers marqués.

7. Après une période d'affrontements, de bombardements et de pilonnages, des représentants du Gouvernement et un comité de négociation représentant des groupes d'opposition armés non étatiques sont parvenus, le 1^{er} octobre et le 8 octobre, à des accords locaux concernant respectivement Qoudsaya et Hamé, et la province de Rif-Damas. Par la suite, le 13 octobre, quelque 1 400 personnes appartenant à des groupes armés non étatiques d'opposition de ces deux localités ont été transférées vers la province d'Edleb. Le 19 octobre, en vertu d'un accord local concernant Mouaddamiyé (province de Rif-Damas), quelque 1 800 combattants de l'opposition armée non étatique et membres du conseil local affiliés à l'opposition, accompagnés de membres de leur famille, ont été évacués vers la province d'Edleb.

8. Un litige quant à l'application des dispositions relatives à la libération de détenus d'un accord local concernant Waar (province de Homs) s'est traduit par la fermeture des voies permettant d'entrer et de sortir de ce quartier, respectivement les 18 et 22 octobre, entravant les mouvements de biens et de personnes. Si la circulation a repris depuis lors, des négociations se poursuivent sur une multitude de questions, parmi lesquelles la libération de détenus, les points de destination finale des personnes évacuées et l'accès humanitaire. Des différends ont également surgi à propos de l'application des dispositions relatives à la libération de détenus de l'accord local du 24 août concernant Daraya (province de Rif-Damas), lequel prévoyait l'évacuation de toute la population.

Encadré 2

Évacuation sanitaire depuis Fouaa, Kafraya, Madaya et Zabadani

1) En septembre 2015, l'Armée de la conquête et la République islamique d'Iran ont signé l'accord dit « de cessez-le-feu dans les quatre localités », portant sur Fouaa et Kafraya (province d'Edleb), ainsi que sur Madaya et Zabadani (province de Rif-Damas). L'envoi de secours à ces quatre localités assiégées tout comme les évacuations sanitaires sont, depuis lors, tributaires d'arrangements réciproques. Quelque 20 000 personnes sont assiégées par des groupes d'opposition armés à

Fouaa et Kafraya; à Madaya et à Zabadani, ce sont 43 700 personnes qui sont assiégées par le Gouvernement et ses alliés.

2) Alors que le Gouvernement approuve régulièrement les demandes qui lui sont adressées en vue de laisser passer les secours vers ces quatre villes, l'Accord en complique l'envoi. En effet, vu la nature de l'Accord, les deux signataires doivent s'entendre sur ce qu'il est exactement prévu d'envoyer et vers quelle localité, ou sur la liste des personnes devant bénéficier d'une évacuation sanitaire. La situation s'est aggravée du fait d'un différend concernant des élèves qui ont été autorisés à quitter Madaya en dépit des conditions énoncées dans l'Accord, mais n'y sont pas revenus.

3) Les dernières évacuations sanitaires, qui remontent au 6 octobre et concernaient huit personnes vivant à Fouaa et à Madaya, ont été facilitées par le Bureau de mon Envoyé spécial pour la Syrie et assurées par le Croissant-Rouge arabe syrien. Comme indiqué plus haut, il faudrait procéder d'urgence à de nombreuses évacuations, mais celles-ci sont retardées et limitées par la nature de l'Accord. Un litige entre les parties empêche actuellement toute évacuation sanitaire, bien que chacune d'elles ait établi une liste de personnes à évacuer d'urgence. La plupart de celles qui se trouvent à Madaya souffrent de problèmes rénaux, en l'absence de machines de dialyse en état de marche ou de médecins qualifiés pour les faire fonctionner. L'impossibilité d'évacuer les patients a entraîné des décès qui auraient pu être évités; c'est ainsi qu'un garçon de 13 ans pour lequel il n'avait pas été possible d'obtenir une autorisation de partir pour le traitement d'une lésion cérébrale traumatique est décédé le 29 octobre à Madaya.

4) La pénurie de vivres et de médicaments est alarmante, alors qu'un seul convoi interorganisations a pu se rendre (le 25 septembre) dans les quatre localités au cours des six derniers mois. Le 28 octobre, le comité médical de Madaya a annoncé la suspension des soins en raison de la pénurie de personnel qualifié, de médicaments et de matériel médical.

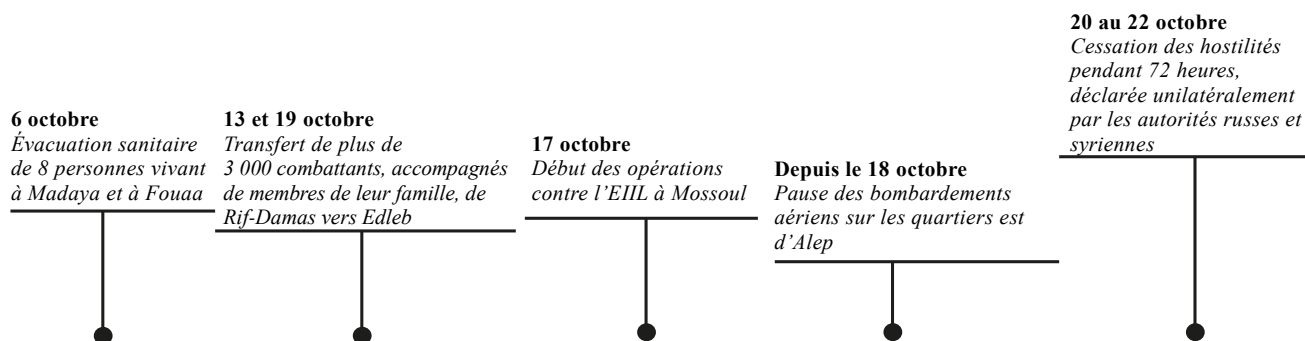
5) L'ONU continue de demander que les secours soient ininterrompus, et qu'ils soient décidés en fonction des seuls besoins et elle insiste pour qu'ils ne fassent jamais l'objet d'une politisation.

9. En octobre, la situation s'est aggravée dans le camp de réfugiés palestiniens de Khan el-Chih au sud de Damas (province de Rif-Damas). Du fait du renforcement de la sécurité autour de son périmètre, dont l'accès a été rigoureusement restreint, les résidents ont énormément de mal à se déplacer en toute sécurité et à accéder aux secours humanitaires et aux soins médicaux. S'ils essaient de sortir du camp, ils s'exposent à de graves dangers. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient estime que quelque 8 000 réfugiés palestiniens se trouvent actuellement dans la zone assiégée. Quatre d'entre eux ont été tués la nuit du 18 octobre alors qu'ils cherchaient à sortir du camp.

10. Au vu de la rupture de l'accord conclu le 9 septembre et de l'échec des efforts diplomatiques visant à le relancer, les États-Unis d'Amérique ont, le 3 octobre, annoncé leur décision de suspendre leur participation aux discussions bilatérales

menées avec la Fédération de Russie qui avaient pour objet de préserver la cessation des hostilités. Le 6 octobre, mon Envoyé spécial a présenté une nouvelle proposition, distincte du plan des Nations Unies relatif aux évacuations sanitaires et à l'envoi de secours humanitaires, visant à mettre fin aux combats à Alep; il a, à cette occasion, exhorté ceux qui sont en mesure d'offrir des garanties et des assurances à en débattre. Cette proposition s'articule autour de cinq grands axes : toutes les parties mettraient fin aux bombardements et aux combats dans toute la ville; les combattants du Front el-Nosra quitteraient la ville en emportant leurs armes, mais d'autres groupes d'opposition armés pourraient y demeurer à moins qu'ils ne souhaitent aussi partir; le siège doit être levé; l'administration locale demeurerait provisoirement en place, jusqu'à la reprise des négociations politiques; et ces conditions feraient l'objet de garanties et d'assurances de la part d'États ayant un ascendant sur le terrain. Le 15 octobre, à Lausanne (Suisse), les États-Unis, la Fédération de Russie, l'ONU et les protagonistes régionaux ont axé leurs discussions sur les moyens de dénouer la situation à Alep, d'obtenir une trêve dans l'ensemble du pays et de reprendre les négociations en vue du règlement politique du conflit. Cela a donné lieu à des réunions techniques de suivi qui n'ont pas encore débouché sur des annonces précises, mais qui se poursuivent. Tout au long, mon Envoyé spécial a poursuivi ses contacts avec un grand nombre de protagonistes concernant les perspectives de reprise d'un véritable processus politique.

Figure I
Dates marquantes en octobre 2016



La protection

11. La protection des civils a toujours été considérée comme un domaine de préoccupation majeure dans toutes les provinces, où quelques 13,5 millions de personnes ont besoin d'être protégées. Des informations faisant état de violations graves des droits de l'enfant, y compris de meurtres et de mutilations d'enfants, d'attaques visant des écoles et des hôpitaux, de violences sexuelles, d'enlèvements, de recrutement et d'exploitation d'enfants, notamment dans les provinces d'Alep, d'Hassaké et de Rif-Damas ont été recueillies par l'ONU. Les attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles, en particulier contre le personnel et les installations médicales ainsi que contre des écoles ont continué d'être signalées en octobre (voir par. 14 à 16 pour plus de détails). Les risques posés par les munitions explosives, les menaces à l'égard des femmes ou des civils les plus vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées ou les handicapés, et les atteintes aux droits de l'homme ont également été signalés.

12. Selon des informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les meurtres de civils et autres violences et violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire international ont continué tout au long de la période à l'examen. Une grande partie des violences a eu lieu dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, d'Edleb et de Rif-Damas (voir tableau 1). Le Haut-Commissariat a consigné les attaques perpétrées par toutes les parties au conflit, y compris les forces gouvernementales, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes désignés comme terroristes. Le 17 octobre, les autorités syriennes ont adressé une note verbale au HCDH contenant des informations sur une attaque aérienne présumée de Thulthana, dans la province d'Alep, qui aurait tué 20 civils, dont 3 enfants, et blessé 40 autres personnes. Le 31 octobre, la Fédération de Russie a envoyé une note verbale au HCDH fournissant des informations sur une attaque aérienne menée le 18 octobre à Hasajek, dans la province d'Alep, qui aurait tué six civils. Le 1^{er} novembre, les autorités syriennes ont envoyé une note verbale au HCDH pour l'informer d'une attaque présumée au gaz de chlore dans les quartiers 1070 et d'Hamdaniyé à l'ouest d'Alep. Le HCDH n'a pu vérifier aucune de ces attaques de façon indépendante. Le 20 octobre, l'EIL aurait exécuté quatre civils à Diban (province de Deïr el-Zor), accusés de coopérer avec les Forces démocratiques syriennes.

Tableau 1
Attaques contre des civils signalées en octobre 2016^a

Date	Lieu	Type d'attaque	Nombre de personnes tuées, y compris les femmes et les enfants	Nombre de personnes blessées	Type d'infrastructure ou de site
<i>Province d'Alep</i>					
5 octobre	Anadan	Frappe aérienne	Au moins 4 enfants	–	Résidentielle
6 octobre	Manbej	Engin explosif improvisé	4 enfants	–	Rue
7 octobre	Midan, Halab el-Jdidé et Mouhafaza (ouest d'Alep)	Frappe terrestre	10	30	Résidentielle
10 octobre	Hamdaniyé (ouest d'Alep)	Frappe terrestre	4	14	Résidentielle
10 octobre	Chaar (est d'Alep)	Frappe aérienne	Au moins 5	–	Résidentielle
11 octobre	Machi	Attentat-suicide à la bombe	Au moins 11	–	Marché
11 octobre	Boustan el-Qasr (est d'Alep)	Frappe aérienne	Au moins 34, dont 6 femmes et 3 enfants	« Des dizaines »	Résidentielle
11 octobre	Firdaous (est d'Alep)	Frappe aérienne	16	–	Résidentielle
12 octobre	Firdaous (est d'Alep)	Frappe aérienne	Au moins 10	–	Marché
13 octobre	Midan (ouest d'Alep)	Frappe terrestre	2 enfants	–	Résidentielle
16 octobre	Qaterji, Cheikh Farès, Soukkari et Machhad (est d'Alep)	Frappe aérienne	Au moins 74	Au moins 79, dont 12 femmes et 11 enfants	Divers
17 octobre	Marjea (est d'Alep)	Frappe aérienne	14, dont 10 enfants	–	-
22 octobre	Machhad et Soukkari (est d'Alep)	Frappe terrestre	Multiplés	–	Résidentielle
23 octobre	Marjea (est d'Alep)	Frappe aérienne	4, dont 1 enfant	–	-

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de personnes tuées, y compris les femmes et les enfants</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
24 octobre	Salaheddin (est d'Alep)	Frappe terrestre	1	15	Résidentielle
25 et 26 octobre	Ouroum el-Koubra	Frappe aérienne	4	–	–
26 octobre	Massaken Hananou (est d'Alep)	Frappe terrestre	1 femme et 1 enfant	–	–
26 octobre	Barzé	Frappe terrestre	3	2	Résidentielle
27 octobre	Mazzé	Frappe terrestre		2	Scolaire
27 octobre	Ouest d'Alep	Frappe terrestre	6, dont 3 enfants	14 enfants	Scolaire et résidentielle
28 octobre	Ouroum el-Koubra	Frappe aérienne	1 enfant	–	Résidentielle
29 et 30 octobre	Est d'Alep	Frappe terrestre	12 civils, dont 2 enfants	–	–
29 et 30 octobre	Salaheddin, Chahba, Zahra et Hamdaniyé (ouest d'Alep)	Frappe terrestre	Plus de 30 personnes, dont au moins 10 enfants	« Des dizaines »	–
31 octobre	Cheik Ali (est d'Alep)	Frappe aérienne	2	2	–
31 octobre	Hamdaniyé et Halab el-Jdidé	Frappe terrestre	3, dont 1 femme	5	Résidentielle
<i>Province de Damas</i>					
5 octobre	Cham el-Amal	Frappe terrestre	–	6, dont 1 enfant	Hôpital
5 octobre	Hamé	Frappe aérienne	2	« De nombreuses »	Hôpital
12 octobre	Jobar	Frappe aérienne	2	–	Résidentielle
<i>Province d'Edleb</i>					
18 octobre	Ariha	Frappe aérienne	5	–	Médicale
21 octobre	Maarret el-Noman	Frappe aérienne	1	5	Centre de défense civile
21 octobre	Jisr el Oughour	Frappe aérienne	7, dont 5 enfants	–	Résidentielle
24 octobre	Kfar Ouïd	Frappe aérienne	4, dont 1 enfant	–	Résidentielle
24 octobre	Khan Cheikhoun	Frappe aérienne	6, dont 1 enfant	« Des dizaines »	Résidentielle
24 octobre	Jisr el Oughour	Frappe aérienne	–	2	Résidentielle
24 octobre	Kafr Takharim	Frappe aérienne	Au moins 6	« Des dizaines »	Résidentielle
26 octobre	Khan Shaykhoun, Kafr Takharim et Maaret el- Nouman	Frappe aérienne	Au moins 6	« Des dizaines »	Résidentielle
26 octobre	Haas	Frappe aérienne	26 civils, dont 3 femmes et 20 enfants	Au moins 30, dont 10 enfants	Scolaire
<i>Province de Rif-Damas</i>					
1 ^{er} octobre	Zakia	Frappe terrestre	1 femme et 1 enfant	Au moins 7	Résidentielle
1 ^{er} octobre	Mouqélibé	Frappe terrestre	6	Au moins 5	Résidentielle
2 octobre	Douma	Frappe terrestre	Au moins 4, dont 1 femme et 2 enfants	–	Résidentielle
2 octobre	Irbin	Frappe terrestre	2, dont 1 femme	Au moins 2	Résidentielle
2 octobre	Khan el-Chih	Frappe aérienne	2	Au moins 3	Résidentielle

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de personnes tuées, y compris les femmes et les enfants</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
3 octobre	Douma	Frappe terrestre	1	Au moins 8, dont 4 enfants	Résidentielle
5 octobre	Douma	Frappes aériennes	7, dont 1 femme et 1 enfant	Au moins 3	Résidentielle
5 octobre	Khan el-Chih	Frappe terrestre	2	« Multiples »	Résidentielle
12 octobre	Douma	Frappes aériennes	2, dont 1 enfant	Au moins 11	Résidentielle
12 octobre	Irbin	Frappes aériennes	3	1	Résidentielle
18 octobre	Entre Khan el-Chih et Zakia	Frappe terrestre	Au moins 5 dont 3 femmes et 1 enfant	2	Routière
20 octobre	Douma	Frappe terrestre	2 enfants	1	Résidentielle
24 octobre	Douma	Frappe terrestre	Au moins 5 dont 1 femme et 1 enfant	–	Résidentielle
27 octobre	Douma	Frappe terrestre	8, dont 1 enfant	« Plusieurs »	Résidentielle
28 octobre	Madaya	Arme à feu	1 enfant	–	Résidentielle
29 octobre	Bqin	Arme à feu		1	Médicale
29 octobre	Madaya	Arme à feu	1 enfant	–	Résidentielle
<i>Province de Hassaké</i>					
3 octobre	Ville d'Hassaké	Attentat-suicide à la bombe	23, dont 9 enfants	60, dont 16 enfants	Salle de mariage
12 octobre	Tell el-Jayer	Frappe aérienne	2, dont 1 enfant	–	Scolaire
<i>Province de Deir el-Zor</i>					
11 octobre	Albou Kamal	Frappe aérienne	6	–	Résidentielle/ Ambulance
16 octobre	Abou Leil	Arme à feu	1 enfant	–	–
18 octobre	Sabha	Frappe aérienne	3	« Multiples »	Résidentielle
<i>Province de Hama</i>					
1 ^{er} octobre	Kafr Zeïta	Bombe (apparemment toxique)	–	20	Agricole
16 octobre	Latamné	Frappe aérienne	5, dont 2 femmes et 2 enfants	10	Infirmierie
<i>Province de Homs</i>					
10 octobre	Talbissé	Frappe aérienne	2	6	Résidentielle
<i>Province de Raqqa</i>					
14 octobre	Ghazali	Frappe aérienne	15, dont 5 femmes et 2 enfants	–	Résidentielle
16 octobre	Sqaïf	Frappe aérienne	11, dont 7 femmes et 3 enfants	–	Résidentielle

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de personnes tuées, y compris les femmes et les enfants</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
<i>Province de Deraa</i>					
7 octobre	Tafas	Frappe terrestre	1	–	Résidentielle
11 octobre	Daraa (contrôlée par le Gouvernement)	Frappe terrestre	6 enfants	17	Scolaire

Source : HCDH.

^a En application de la résolution 2258 (2015), la présente description de la situation sur le terrain relève de l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) par toutes les parties en République arabe syrienne. Ces renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Cette liste n'est pas exhaustive.

13. Sans fournir de données pour tout le mois, le Département de la défense des États-Unis a néanmoins confirmé qu'en octobre, la coalition internationale dirigée par les États-Unis avait effectué au moins 234 frappes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, d'Edleb, de Hassaké, de Homs et de Raqqa,. Le Ministère de la défense de la Fédération de Russie n'a fourni aucune information précise sur les opérations menées par ses forces armées en octobre, même s'il a confirmé que des opérations militaires étaient menées pour appuyer le Gouvernement de la République arabe syrienne.

14. On constate toujours de graves défaillances dans le fonctionnement et les résultats des services de soins de santé primaires, secondaires et tertiaires, en raison des dégâts considérables subis par les installations sanitaires, du renouvellement rapide du personnel sanitaire et de la pénurie de professionnel qualifié dans des spécialités médicales. Les services de santé pédiatrique et maternelle, y compris la vaccination de routine, continuent d'en pâtir, tout particulièrement dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama et de Homs, ainsi que dans les secteurs assiégés de la province de Rif-Damas.

15. Des installations médicales ont continué d'être endommagées ou détruites par les combats, au mépris total de la protection dont elles jouissent conformément au droit international humanitaire, réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2286 (2016). D'après des informations crédibles reçues par l'ONU et ses partenaires dans le domaine de la santé, dont certaines sont en cours de vérification, 25 attaques auraient visé des installations médicales au cours du mois d'octobre. Au total, 13 des attaques confirmées ont frappé des hôpitaux (6 dans la province d'Alep, 1 dans la province d'Edleb, 1 dans la province de Hama et 3 dans la province de Rif-Damas), et un centre de soins de santé primaires a été frappé deux fois en 72 heures à Kafr Zeïta (province de Hama). Au total, ces attaques ont fait au moins 15 morts dont au moins 2 membres du personnel médical et au moins 51 blessés, dont 12 membres du personnel médical. Tous ces établissements auraient été fermés et les services interrompus.

16. Les établissements scolaires ont subi un certain nombre d'attaques depuis le 18 septembre, date à laquelle la nouvelle année scolaire a débuté, avec trois attaques attestées signalées par l'ONU au cours de la période considérée. Le 11 octobre, un obus de mortier a frappé l'école Zat el Netaqeen dans la ville de Deraa, tuant 5 élèves (âgés de 4 à 16 ans) et en blessant 15 autres (âgés de 6 à 16 ans). Un

enseignant a également été tué. Le 13 octobre, un obus de mortier est tombé à proximité de l'école primaire Hatem el Taai dans le quartier de Soulemaniyé, dans la partie de l'ouest d'Alep contrôlée par le Gouvernement, tuant quatre enfants (âgés de 8 à 9 ans) et en blessant trois autres. Le 26 octobre, le complexe scolaire Kamal Qal'aji du village de Hass dans la province d'Edleb a été gravement endommagé par de multiples frappes aériennes qui ont fait de nombreuses victimes, dont des enfants. Au total, 20 enfants ont été tués et de nombreux autres blessés. Trois enseignantes ont été tués et cinq blessées. Trois des cinq écoles du complexe ont été détruites.

17. Le 29 octobre, 247 détenus de la Prison centrale de Tartous se sont élevés contre des pratiques comme la détention sans inculpation ou la détention provisoire prolongée, la condamnation au mépris de garanties procédurales, telles que l'accès à un avocat ou le droit de recours. Nombre de ces détenus avaient été traduits devant le tribunal antiterroriste. Après le début de la manifestation, le HCDH a reçu des informations selon lesquelles certains détenus avaient été privés d'eau et de nourriture. Des patients sous traitement pour des maladies curables auraient également manqué de médicaments. En outre, le bien-être de 13 enfants âgés de 9 à 16 ans, détenus dans la section pour mineurs et privés de nourriture et d'électricité, a suscité des préoccupations. Les détenus avaient déjà protesté contre ces mêmes conditions, tout récemment en mars, lorsque quelque 200 d'entre eux avaient fait une grève de la faim pendant deux semaines pour attirer l'attention sur leurs griefs. Si, d'après ce qui a été rapporté, la situation commence à s'améliorer, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continue de recevoir des informations sur les conditions graves qui règnent dans cette prison et dans d'autres centres de détention gérés par l'État, ainsi que sur les mauvais traitements et actes de torture infligés aux détenus.

Accès humanitaire

Encadré 3

Points clefs

- 1) En octobre, sept convois interinstitutions ont fourni une aide à 285 500 personnes sur les 962 000 prévues par le plan de convois interinstitutions (soit 29,6 %), dans des zones assiégées ou difficiles d'accès.
- 2) On estime, à la suite d'une étude d'ensemble réalisée par l'ONU, que quelque 974 080 personnes vivaient dans des zones assiégées au 1^{er} novembre, alors qu'elles n'étaient que 861 200 dans le dernier rapport.
- 3) Au total, 45 346 articles médicaux ont été retirés des convois interinstitutions en octobre.
- 4) Le plan des convois interinstitutions prévus pour novembre a été présenté le 18 octobre au Ministère des affaires étrangères dont la réponse a été reçue le 27 octobre, conformément aux délais fixés. L'aide a été approuvée pour 623 000 bénéficiaires au total sur les 904 500 qui figuraient dans le plan (soit 69 %); 281 500 (soit 31 %) ont fait l'objet d'un rejet ou n'ont pas été inclus dans le nombre approuvé.

5) Durant la période considérée, quelque 2 050 000 bénéficiaires ont reçu une aide de l'ONU et de ses partenaires dans le cadre d'opérations transfrontières organisées à partir de la Turquie et de la Jordanie.

18. Il reste extrêmement difficile de fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin dans de nombreuses zones de la République arabe syrienne, en raison du conflit ouvert, du déplacement des lignes de front et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens.

19. On estime, à la suite d'une étude d'ensemble réalisée par l'ONU, que quelque 974 080 personnes vivaient dans des zones assiégées au 1^{er} novembre, alors qu'elles n'étaient que 861 200 dans le dernier rapport (voir tableau 2). Il a été considéré que plusieurs autres zones répondaient aux critères – à savoir l'encerclement militaire, l'absence de liberté de mouvement pour les civils, les malades et les blessés et la pénurie de fournitures humanitaires– et elles ont donc été ajoutées à la liste; il s'agit entre autres de Joubar dans la province de Damas, de Hajar el-Assouad, de Khan el-Chih et de multiples lieux situés dans l'enclave de la partie orientale de Ghouta (province de Rif-Damas). Dans la partie orientale de Ghouta, la population assiégée est regroupée dans cinq zones principales (Irbin, Douma, Harasta, Kafr Batna et Nachabiyé) par souci de clarté. Le nombre d'habitants dans certaines autres zones a également été révisé d'après les informations les plus récentes et les plus précises reçues du terrain.

Tableau 2
Zones assiégées^a au 1^{er} novembre 2016

<i>Province</i>	<i>Lieu</i>	<i>Population</i>	<i>Assiégeant</i>
Alep	Est d'Alep	275 000	Gouvernement
Damas	Yarmouk	9 800	Gouvernement et groupes armés non étatiques ^b
Deïr el-Zor	Deïr el-Zor (quartiers contrôlés par le Gouvernement)	93 500	EIIL
Homs	Waar	50 000	Gouvernement
Edleb	Fouaa	12 800	Groupes armés non étatiques
Edleb	Kafraya	7 200	Groupes armés non étatiques
Rif-Damas	Hajar el-Assouad	4 500	Gouvernement et groupes armés non étatiques ^b
Rif-Damas	Khan el-Chih	12 000	Gouvernement
Rif-Damas/Damas	Irbin et ses environs (Irbin, Zamalka, Jobar)	53 000	Gouvernement
Rif-Damas	Environs de Harasta (Harasta, Moudira, Misraba)	45 000	Gouvernement
Rif-Damas	Environs de Douma (Douma, Chafouniyé, Haouch el-Daouahré)	172 200	Gouvernement

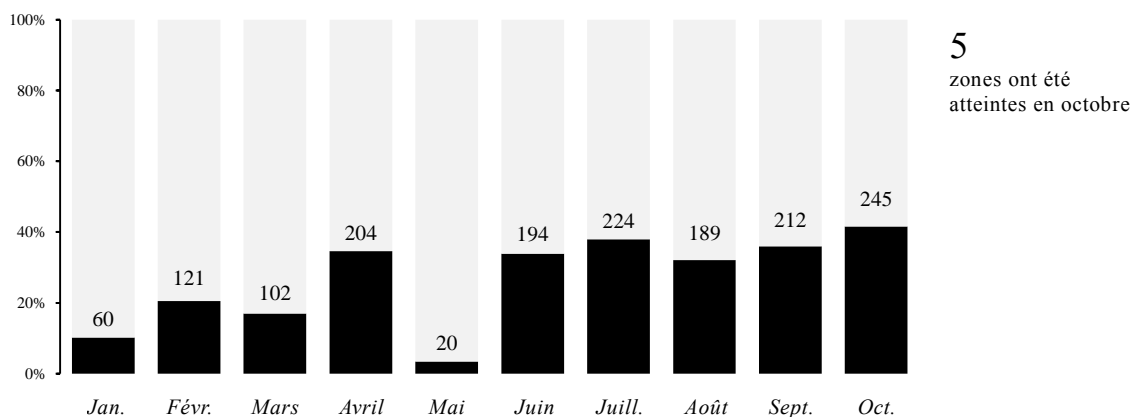
<i>Province</i>	<i>Lieu</i>	<i>Population</i>	<i>Assiégeant</i>
Rif-Damas	Environs de Kafr Batna (Kafr Batna, Saqba, Aïn Terma, Hammoura, Jisreïn, Eftreis, Hazzé, Haouch el-Achari, Beït Sioua, Mahmoudiyé)	132 040	Gouvernement
Rif-Damas	Environs de Nachabiyé (Nachabiyé, Beït Nayem, Saliyé, Outaya, Hazerma)	17 590	Gouvernement
Rif-Damas	Madaya (et Bqin)	45 700	Gouvernement
Rif-Damas	Zabadani	750	Gouvernement
Rif-Damas	Mouaddamiyé el-Cham	43 000	Gouvernement
Total		974 080	

^a Les noms en gras ont été ajoutés au 1^{er} novembre.

^b Il s'agit de zones assiégées en différents points d'accès à la fois par le Gouvernement syrien et par des groupes d'opposition armés non étatiques.








20. L'accès aux millions de personnes vivant dans des zones assiégées et difficiles d'accès est demeuré une préoccupation majeure. Durant le mois d'octobre, en raison de l'approbation tardive du plan mensuel, du retard pris dans la délivrance des lettres de facilitation, de nouvelles conditions à remplir en matière de sécurité par-delà les deux étapes convenues avec le Gouvernement en avril, du non-respect des protocoles en vigueur aux points de contrôle et de l'insécurité, seuls sept convois humanitaires ont pu venir en aide à 285 500 personnes vivant dans des zones assiégées ou difficiles d'accès (voir tableau 2). Ce nombre représente 46 % des 609 450 bénéficiaires approuvés au titre du plan arrêté pour le mois d'octobre et environ 29 % des 962 800 personnes auxquelles il avait été demandé d'accéder dans ce même plan (voir par. 24). En outre, l'ONU a fourni une aide dans certaines de ces zones au moyen de convois organisés par un seul organisme. Ainsi, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à quelque 547 819 personnes dans 25 zones assiégées et difficiles d'accès dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, d'Edleb, d'Hassaké, de Homs et de Rif-Damas. En outre, les organisations non gouvernementales ont continué, dans des conditions extrêmement difficiles, à assurer des services de santé, d'éducation et de protection, ainsi qu'à fournir un appui dans d'autres domaines, dans des lieux difficiles d'accès.

Figure II
Opérations interorganisations des Nations Unies menées de part et d'autre des lignes de front : nombre d'habitants des zones assiégées ayant bénéficié d'une aide, y compris au moyen de parachutages sur la ville de Deïr el-Zor, par mois



21. À l'est d'Alep, la station de pompage d'eau de Bab el-Neïrab fonctionne de nouveau en pleine capacité depuis le 9 octobre, et fournit de l'eau à 65 % des habitants. Toutefois, les conduites d'eau, sérieusement endommagés lors des combats, ne desservent pas les 35 % restants de la population qui restent tributaires de vendeurs privés ou de puits locaux privés reliés à des réserves de stockage. Ces sources sont exposées à des risques de contamination élevés et largement hors de prix. En octobre, la station de Sleiman el-Halabi a subi des dommages dus aux hostilités. Elle recommencé à fonctionner partiellement le 29 octobre, grâce aux réparations prises en charge par l'UNICEF qui a également assuré la fourniture de carburants. L'UNICEF continue de prendre en charge la réparation du réseau public de distribution d'eau à l'est et à l'ouest d'Alep, tout en acheminant de l'eau en urgence à l'ouest de la ville à un rythme de 5 millions de litres par jour, au profit de 300 000 personnes des quartiers les plus vulnérables, y compris des personnes déplacées vivant dans de nouveaux abris. Dans le cadre de ses opérations, l'ONU fournit également de l'eau aux élèves de 121 écoles.

Tableau 3
**Opérations humanitaires interorganisations des Nations Unies menées
 de part et d'autre des lignes de front du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016^a**

 1 287 750 personnes ont bénéficié d'une aide		
		
Habitants de zones difficiles d'accès 817 100	Habitants des zones assiégées 413 650	Habitants des zones prioritaires traversées par des lignes de front 57 000
17,8 % des habitants de zones difficiles d'accès	48 % des habitants des zones assiégées	17 des 18 zones assiégées atteintes
		
Convois ayant franchi les lignes de front 126	Opérations de transport aérien 146	Opérations de parachutage 150

^a Tableau établi à partir du précédent nombre d'habitants, soit 861 200, des 18 zones assiégées.

22. L'ingérence délibérée des parties au conflit et les restrictions qu'elles imposent à la liberté de circulation ont également continué d'empêcher l'acheminement de l'aide. Ainsi, dans les zones contrôlées par l'EIIL, le PAM n'est toujours pas en mesure d'atteindre les populations dans le besoin, tous les plans visant à fournir une assistance dans ces zones ayant été suspendus du fait de l'impossibilité de travailler de façon indépendante et de contrôler les activités. Cela empêche le PAM d'atteindre la majeure partie des provinces de Deïr el-Zor et de Raqqah, ainsi que des poches des zones rurales du nord de la province d'Alep, des zones rurales du sud de la province de Hassaké et des zones rurales du nord-ouest de la province de Hama. Depuis le 10 avril 2016, le PAM organise des opérations de parachutage à haute altitude sur les parties assiégées de la ville de Deïr el-Zor, inaccessibles par voie terrestre depuis mars 2014, pour le compte d'organismes des Nations Unies; toutefois, il est urgent de trouver des fonds qui seront spécialement destinés à la poursuite de ces opérations.

23. La confiscation de médicaments et de fournitures médicales vitales transportés par les convois d'aide humanitaire s'est poursuivie au cours du mois d'octobre (voir tableau 4). Des articles médicaux nécessaires à la survie qui auraient servi à administrer 45 346 traitements ont été retirés de convois interorganisations à destination Dar el-Kabiré (province de Homs), de Douma (province de Rif-Damas), de Houlé (province de Homs), de Moheïmidé (province de Rif-Damas) et de Waar (province de Homs).

Tableau 4
Fournitures médicales retirées des convois en octobre 2016

<i>Lieu de destination</i>	<i>Nombre de traitements</i>	<i>Type de fournitures</i>
Douma	16 670 ^a	Nécessaires de soin pour brûlures, matériel destinés à des séances d'hémodialyse pour adultes, ventilateurs, défibrillateurs, dispositifs de stérilisation, appareils de radiographie
Dar el-Kabiré	8 016	Multivitamines, trousse de type B pour le diagnostic de la pneumonie, antiseptiques, fluides intraveineux
Moheïmidé	17 559 ^b	Trousses de type A et B pour le diagnostic de la pneumonie, nécessaires de soin pour brûlures, pochettes pour l'analyse de l'eau, appareils de mesure, appareils de radiologie de base
Houlé	3 101	Trousses de type A+ B pour le diagnostic de la pneumonie, antiseptiques, fluides intraveineux, matériel et fournitures médicales inclus dans les trousse médicale

^a Les quantités de plusieurs médicaments (fluides intraveineux, médicaments pour le traitement de l'hypertension artérielle et médicaments courants) ont été réduites.

^b Les quantités de plusieurs médicaments (antiseptiques trousse de santé d'urgence et vitamines essentielles) ont été réduites.

24. Il a été demandé, dans le plan des convois interorganisations établi pour octobre, d'accéder à 29 sites, dont l'ensemble des zones assiégées, afin d'apporter une aide à 962 800 personnes. Dans leur réponse attendue le 29 ou le 30 septembre, conformément à l'accord stipulant une réponse dans un délai de sept jours ouvrables, mais reçue le 7 octobre, les autorités syriennes ont autorisé l'accès à 609 450 personnes (63,3 %) et rejeté la demande pour 353 350 bénéficiaires (36,7 %), ou ceux-ci n'ont pas été inclus dans le nombre de bénéficiaires approuvé. Les autorités ont également demandé qu'une aide soit fournie dans quatre autres zones hors plan, en octobre.

25. Le 18 octobre, l'ONU a présenté au Ministère syrien des affaires étrangères le plan de convois interorganisations pour le mois de novembre, qui comprend 18 demandes visant à fournir une aide à 904 500 personnes qui en ont besoin dans 25 zones assiégées, zones difficiles d'accès et zones prioritaires situées de part et d'autre des lignes de front. La réponse a été reçue le 27 octobre, conformément aux délais fixés. L'aide a été approuvée pour 623 000 bénéficiaires (69 %); 281 500 (soit 31 %) ont fait l'objet d'un rejet ou n'ont pas été inclus dans le nombre approuvé. Huit sites sur les 25 concernés ont été approuvés en totalité, 15 ont été approuvés moyennant une baisse du nombre des bénéficiaires (60 %) et deux sites (8 %), dont la partie orientale d'Alep, ont fait l'objet d'un rejet. Les autorités ont également demandé qu'une aide soit fournie dans 20 autres zones hors plan, en novembre.

26. Depuis le 27 décembre 2015, le point de passage de Nousseïbin-Qamichli dans la province de Hassaké a été temporairement fermé par les autorités turques pour des raisons de sécurité. La province de Hassaké demeure en grande partie inaccessible par la route pour les organismes des Nations Unies présents sur le territoire syrien, en raison de l'insécurité et de la présence des membres de l'EIL sur les itinéraires empruntés. Le 9 juillet, l'ONU a entrepris de mettre en place un

pont aérien entre Damas et l'aéroport de Qamichli afin de fournir une aide multisectorielle destinée spécifiquement à 175 000 habitants de la province.

Action humanitaire

27. En octobre, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin en faisant appel à tous les moyens, aussi bien depuis à l'intérieur de la République arabe syrienne qu'à l'extérieur (voir tableau 5). Les organisations non gouvernementales ont, elles aussi, poursuivi leur aide aux populations démunies à des niveaux analogues à ceux des mois précédents. Le Gouvernement a continué d'assurer les services de base non seulement dans les zones qu'il contrôle, mais aussi dans de nombreuses autres échappant à son contrôle.

Tableau 5

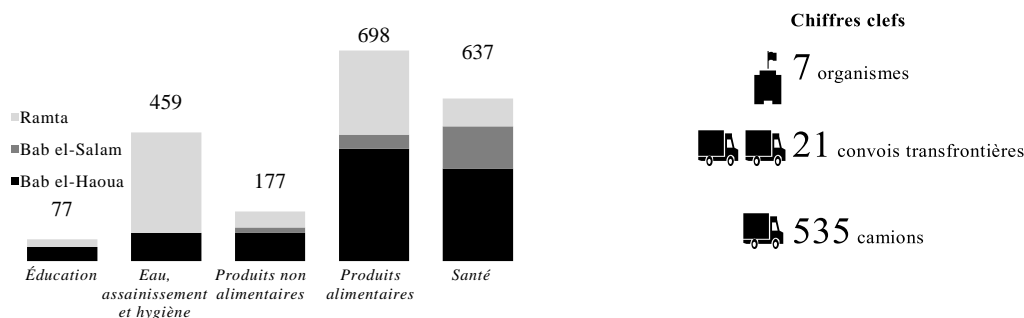
Bénéficiaires de l'aide des organismes des Nations Unies en octobre 2016

<i>Organisme</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	43 550
Organisation internationale pour les migrations	87 059
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	710 891
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 900 000
Programme des Nations Unies pour le développement	1 071 582
Fonds des Nations Unies pour la population	297 500
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	450 000
Programme alimentaire mondial	4 128 974
Organisation mondiale de la Santé	1 172 919

28. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières se sont poursuivies à partir de la Turquie et de la Jordanie vers la République arabe syrienne, conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) (voir fig. III). Conformément à ces résolutions, l'ONU a informé préalablement les autorités syriennes avant l'organisation de chaque convoi et leur a fourni des précisions sur le contenu et la destination des camions et sur le nombre de bénéficiaires. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations et contrôlé 535 camions dans les 21 convois d'octobre, confirmé la nature humanitaire de chacun et informé les autorités syriennes de chaque expédition. Il a continué de bénéficier de l'excellente coopération des Gouvernements jordanien et turc.

Figure III
**Personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU
 et de ses partenaires par type d'aide, grâce à des livraisons transfrontières
 en octobre 2016**

(En milliers)



29. En octobre, les convois interinstitutions énumérés au tableau 6 ont pu être acheminés dans des zones assiégées et difficiles d'accès. En outre, depuis le 10 avril, l'ONU a procédé à 146 aérolargages de denrées alimentaires et d'une aide humanitaire au-dessus de la ville de Deir el-Zor. En outre, la cellule d'appui au Module mondial de la logistique a poursuivi ses opérations d'aéroportage de Damas à Qamichli, avec plus de 150 rotations depuis le 9 juillet. Au cours de la période considérée, des organismes des Nations Unies ont également effectué des livraisons individuelles dans des zones au-delà des lignes de front et difficiles d'accès ou ont desservi ces sites dans le cadre de leurs programmes ordinaires.

Tableau 6
Convois interinstitutions au-delà des lignes de front, octobre 2016

Date	Lieu	Population ciblée (nombre de bénéficiaires)	Nombre de personnes ayant reçu une aide
19 Octobre	Douma	143 000	35 000
20 Octobre	Dar el-Kabiré	37 750	33 500
23 Octobre	Moheïmidé	45 000	35 000
24 Octobre	Houlé	71 000	71 000
25 Octobre	Waar	75 000	70 000
29 Octobre	Partie orientale d'Harasta	21 000	11 000
31 Octobre	Qoudsaya	42 000	30 000

Note : Toute l'assistance fournie était de nature multisectorielle.

30. En octobre, les autorités syriennes ont organisé les deuxièmes « journées nationales de vaccination contre la poliomyélite », avec l'appui de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la Santé et de leurs partenaires. Par rapport à l'objectif prévu de 2 814 119 enfants de moins de 5 ans à vacciner dans 12 provinces, 2 264 472 enfants (94,7 %) ont pu être vaccinés à la fin du mois. Pour assurer une couverture complète, la campagne a été prolongée jusqu'au 27 octobre dans 32 zones difficiles d'accès de huit provinces. En outre, dans le cadre d'une deuxième

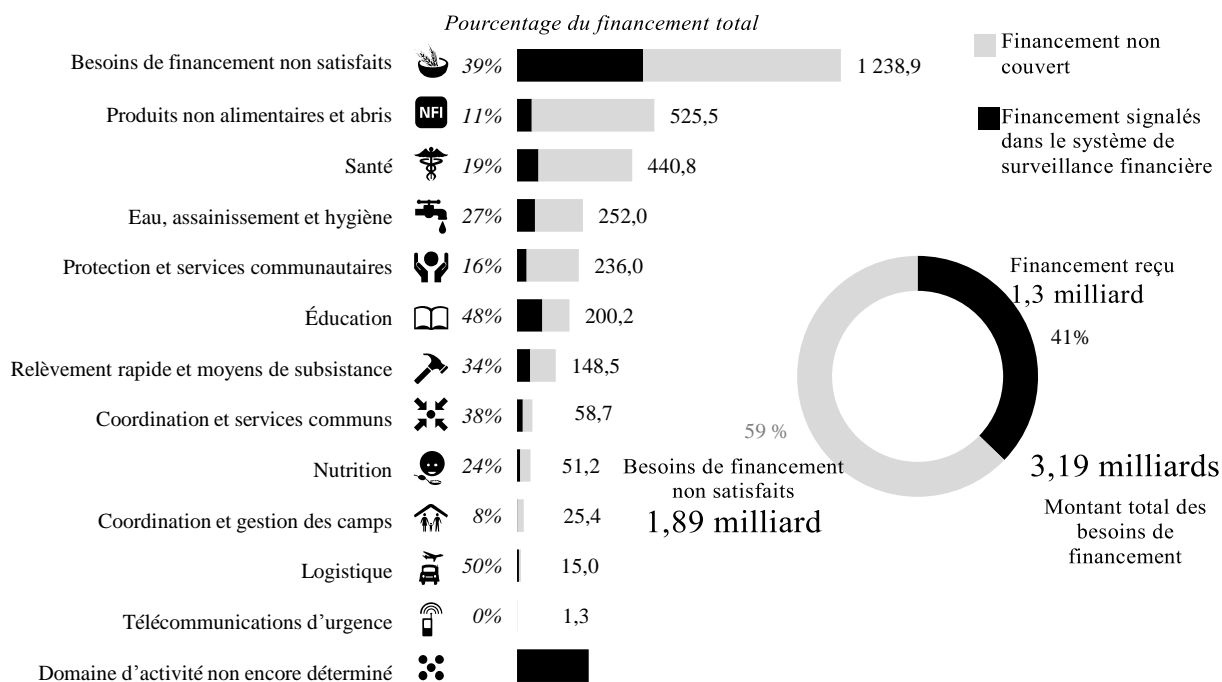
campagne nationale de vaccination, 45 084 enfants ont pu être vaccinés en octobre grâce à des interventions transfrontières à partir de la Turquie.

Financement du plan d'action humanitaire

31. La figure V présente l'état du financement du plan d'action humanitaire au 31 octobre 2016.

Figure V
Financement du plan d'action humanitaire au 31 octobre 2016

(En millions de dollars)



Visas et enregistrement

32. Au total, 31 demandes de visas de nouveaux membres du personnel de l'ONU ont été soumises en octobre. Au total, 36 demandes ont été approuvées, dont 10 présentées en octobre et 26 plus anciennes, et 37 sont toujours en attente. Trois nouvelles demandes de visa, présentées en octobre, ont été rejetées. Par ailleurs, 42 demandes de renouvellement de visa au total ont été présentées. Au total, 46 demandes ont été approuvées et aucune demande de renouvellement de visa n'a été rejetée. Au total, 24 demandes de renouvellement de visa sont toujours en attente, dont 19 ont été soumis en octobre.

33. Au total, 17 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès du Gouvernement et autorisées à mener des activités dans le pays. Quatre autres s'emploient à faire aboutir leur procédure d'enregistrement. Elles continuent de se heurter à des obstacles et restrictions d'ordre administratif qui les empêchent de mener des activités, notamment d'obtenir l'autorisation de faire des évaluations indépendantes de besoins. Quelque 188 organisations non

gouvernementales nationales sont autorisées à mener des activités en République arabe syrienne, cinq autres étant venues s'y ajouter en septembre.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux humanitaires

34. Outre l'attaque perpétrée le 30 octobre par des groupes d'opposition armés non étatiques sur le bâtiment sis à l'ouest d'Alep qui abrite les bureaux et le personnel des Nations Unies, un certain nombre d'attaques ont eu lieu et ont mis en péril la vie du personnel humanitaire. Par exemple, un convoi interinstitutions à destination du sous-district de **Harbnafsé** dans la province de Hama, a été annulé alors qu'il s'y dirigeait, des forces affiliées au Gouvernement lui bloquant l'accès.

35. Au total, 28 membres du personnel de l'ONU – 26 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 1 du Programme des Nations Unies pour le développement et 1 de l'UNICEF – continuent d'être détenus ou portés disparus. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines de travailleurs humanitaires ont été tués, dont 18 membres du personnel de l'ONU, 54 membres et bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres et bénévoles de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales et nationales auraient également été tués.

III. Observations

36. La situation dans la République arabe syrienne continue de se détériorer à un rythme inquiétant. Le pays continue de vivre des attentats monstrueux contre des civils et des infrastructures civiles. Des écoles, hôpitaux et services de base ont été bombardés avec acharnement. Les principes fondamentaux du droit humanitaire international et des droits de l'homme continuent d'être bafoués. Le meurtre absurde le 26 octobre de dizaines d'enfants dans un complexe scolaire de Haas dans la province d'Edleb, n'est qu'une des nombreuses horreurs qui rappellent tragiquement que ce conflit et ceux qui l'alimentent spolient les Syriens de leur avenir. Si de tels actes et tactiques horribles persistent malgré l'indignation qu'ils suscitent au niveau mondial, c'est en grande partie parce que leurs auteurs, qu'ils se trouvent dans les couloirs du pouvoir ou les bastions des insurgés, ne craignent pas de devoir rendre des comptes ni de devoir faire face à la justice. Il faut leur prouver qu'ils ont tort.

37. La situation dans tout le pays suscite une vive inquiétude. Elle est particulièrement effrayant dans l'est d'Alep où des centaines de personnes attendent une évacuation médicale d'urgence et des centaines de milliers d'autres une aide alimentaire d'urgence. Aucune assistance de l'ONU n'est entrée dans l'est d'Alep depuis plus de quatre mois. La nourriture est devenue si rare qu'ils sont nombreux, ceux qui survivent avec un seul plat de riz par jour. Les rares produits disponibles sur les marchés locaux se vendent à des prix très souvent faramineux. Cette tragédie n'était ni inévitable, ni imprévisible, ni inéluctable. Si je me félicite de l'arrêt, par la Fédération de Russie et la République arabe syrienne, des frappes aériennes sur l'est d'Alep, je dois dire qu'aucune trêve unilatérale de courte durée ne saurait changer cette réalité. Toutes les parties doivent faire taire les armes. Elles doivent le faire pour toujours. Ce n'est pas d'une trêve dans les tueries de leurs enfants que les Syriens ont besoin. Ils veulent qu'il soit mis fin aux tueries de leurs enfants. Ils

vivent quotidiennement sous la menace et la terreur, entassés dans des sous-sols en cherchant à se protéger contre les frappes aériennes et les éclats d'obus et de mortiers, qui continuent de détruire ce qu'il reste de leurs habitations. Leur vie a perdu tout son sens.

38. J'ai mis en place une commission d'enquête pour enquêter sur l'incident concernant une opération de secours menée à Ouroum el-Koubra par l'Organisation des Nations Unies et le Croissant-Rouge arabe syrien le 19 septembre 2016. La Commission a démarré ses travaux pendant la semaine du 24 octobre. Je demande instamment à toutes les parties concernées de coopérer pleinement avec elle. Elle a pour mission de vérifier les faits relatifs à l'incident et de me rendre compte dès la fin de ses travaux. Après examen de son rapport, je déciderai de la suite à donner. Cette enquête est certes importante, mais elle ne signifie pas que d'autres incidents ne devraient pas faire l'objet d'enquêtes. Je n'ai cessé de rappeler le principe de responsabilité et la nécessité de mener des enquêtes sur les allégations de violations graves du droit humanitaire international, notamment par le renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

39. Dans nombre de mes rapports au Conseil de sécurité, j'ai insisté sur le fait que ce dont la République arabe syrienne a le plus besoin, c'est qu'il soit mis un terme à la violence, à Alep et ailleurs, et la cessation des hostilités dans tout le pays soit de nouveau effective. J'ai exhorté ceux qui ont de l'influence à assurer un accès humanitaire plein et sans entrave à tous les civils dans toute le pays. Je regrette que le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu une fois encore en octobre à s'acquitter de ses responsabilités de préserver la paix et la sécurité en République arabe syrienne. Il faut trouver des moyens de jeter des ponts qui favorisent l'unité et une action concertée. Les blocages au sein du Conseil et la suspension de la coopération bilatérale entre les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie doivent être surmontés par un nouvel élan en faveur d'une action de la communauté internationale. Le monde doit faire bloc pour arrêter le bain de sang en République arabe syrienne.
